



DEVIENS IMBATTABLE sur le PROTOXYDE D'AZOTE



Le « **gaz hilarant** » ou « **proto** », c'est du **protoxyde d'azote** (molécule : N_2O).

Son usage « alimentaire » se présente sous la forme de **cartouches de gaz** (pour les siphons à chantilly par exemple) ou de **bonbonnes** dans les commerces de proximité (épiceries, supermarchés) et sur internet.

Son usage détourné consiste à inhaler le gaz par le biais d'un **ballon**, après avoir « **cracké** » la cartouche pour l'**ouvrir**. Le produit, bon marché, est consommé par certains adolescents et jeunes adultes. Ils recherchent l'**effet rapide, fugace, euphorisant et les distorsions sensorielles** ressenties avec ce produit. Ce type d'usage s'est amplifié ces dernières années, ainsi que le nombre et la gravité des complications observées.

LÉGISLATION



La loi n° 2021-695 du 1er juin 2021 tendant à **prévenir les usages dangereux** du protoxyde d'azote établit un **cadre protecteur** en prévoyant :

- L'**interdiction de vendre ou d'offrir du protoxyde d'azote aux mineurs**, quel que soit le conditionnement, dans tous les commerces ; les lieux publics et sur internet. La violation de cette interdiction est punie de 3 750 € d'amende ;
- Le fait de **provoquer un mineur à faire un usage détourné d'un produit de consommation courante pour en obtenir des effets psychoactifs est un délit** puni de 15 000 € d'amende.
- L'**interdiction de la vente ou de l'offre, y compris aux personnes majeures, dans les débits de boissons et les débits de tabac** (3 750 € d'amende).
- Les **sites de commerce électronique** doivent **spécifier l'interdiction de la vente aux mineurs de ce produit** sur les pages permettant de procéder à un achat en ligne de ce produit, quel que soit son conditionnement (3 750 € d'amende).
- Il est également **interdit de vendre et de distribuer tout produit spécifiquement destiné à faciliter l'extraction de protoxyde d'azote**, tels que les « **crakers** » et les ballons (3 750€ d'amende).



LES RISQUES

Des **risques immédiats** : **asphyxie** par manque d'oxygène, **perte de connaissance**, **brûlure** par le froid du gaz expulsé, **perte des réflexes de la toux et de la déglutition**, **désorientation**, **vertiges**, **chutes** notamment.

En cas de **consommations répétées et à intervalles rapprochés et/ou à fortes doses**, de sévères **troubles neurologiques**, **hématologiques**, **psychiatriques** ou **cardiaques**, des **troubles de l'érection** peuvent survenir.

Le surdosage se manifeste par des troubles moteurs, des altérations de la perception, et plus rarement des convulsions.

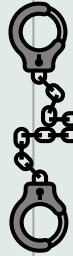
À forte dose, le protoxyde d'azote peut être la cause d'une détresse respiratoire pouvant entraîner la mort.

DÉPENDANCE

Le faible coût du produit et la disparition rapide des effets recherchés peuvent inciter à renouveler fréquemment les prises et conduire à une consommation excessive.

On observe désormais, chez certains usagers, des consommations massives sur des durées prolongées qui évoquent une problématique addictive.

A l'arrêt de la consommation, les usagers réguliers peuvent ressentir de l'**anxiété**, de l'**agitation**, des **douleurs abdominales** et des **tremblements**.



GROSSESSE

Peu de données existent sur les effets d'une consommation de protoxyde d'azote durant la grossesse.

Toutefois l'inhalation de protoxyde d'azote peut **réduire les apports en oxygène pour le fœtus**. Les conséquences de cette mauvaise oxygénation peuvent être graves et **entraîner des morts in utero**.

ENVIRONNEMENT

Les ballons en caoutchouc ou en latex ainsi que les cartouches se décomposent lentement et peuvent être ingérés par des animaux. Malheureusement on les retrouve souvent sur la voie publique..



En cas de symptômes (maux de tête, malaises, paralysie partielle...) après consommation, en cas d'urgence, prévenir les secours (15 ou 18).



RÉDUCTION DES RISQUES

Le mieux est de ne pas consommer, mais si les personnes décident de le faire :

- **Ne pas inhaler le gaz directement en sortie de cartouche, de siphon ou de cracker** (tube qui permet de percer les cartouches) afin d'**éviter tout risque de brûlures dû au froid** des lèvres, de la bouche, et des cordes vocales.
- **Se protéger les mains** pour **tenir la cartouche** ou le cracker lors de l'expulsion du gaz.
- **Éloigner les bouteilles ou cartouches de toute flamme** (briquet, bougie, cigarette...). Le protoxyde d'azote est **inflammable**.
- **Éviter de consommer debout** et préférer une position assise ou couchée afin d'**éviter tout risque de chutes et de traumatismes**.
- **Ne pas multiplier les prises** malgré l'effet fugace du produit.
- **Aspirer de l'air avant de respirer le ballon** pour diminuer les **risques d'asphyxie**.
- **Ne pas inspirer et expirer en continu dans le ballon** : **risque d'asphyxie** (manque d'oxygène) ou de **perte de connaissance**. Respirer de l'air entre les prises afin de toujours assurer un bon apport en oxygène.
- **Éviter les aérosols d'air sec et les bonbonnes vendues sur internet** dont la **composition est plus aléatoire**.
- **Ne pas utiliser de sacs plastiques ou de masques qui recouvrent le nez et la bouche** pour inhaler le protoxyde d'azote : **risque d'asphyxie**.
- Attention à **ne pas confondre avec les cartouches de couleur jaune** qui contiennent du **CO2**.
- **Éviter les mélanges**.
- **Ne pas consommer seul**, mais avec des **personnes de confiance** dans un contexte rassurant.
- **Ne pas consommer si l'on se sent fatigué, stressé, mal** ou qu'on éprouve de l'**appréhension**.
- **Ne pas conduire** (voiture, moto, trottinette) car le **seuil de vigilance est amoindri pendant 30 minutes après la prise**. Il faut attendre 1 heure pour que les effets se dissipent.



En cas de difficulté à contrôler et à stopper sa consommation, consulter un médecin ou une structure spécialisée dans la prise en charge des addictions.

Pour réorienter au mieux :





ORGANISATEUR : COMMENT GERER LES CONSOS

- Former vos équipes
- Communiquer, sensibiliser votre public en amont de l'évènement
- Mettre en place une « safe zone » un espace plus calme, éloigné du son.
- Demander à une structure de prévention/rdr d'être présente sur votre évènement.
- Mettre des points d'eau gratuits
- Avoir une équipe de sécurité, filtrage à l'entrée
- Afficher les structures à contacter, dans les toilettes par exemple